

MARINE ET TRADITIONS

Le code du marin

Il vise à constituer, en stricte cohérence avec le statut général des militaires et les textes réglementaires, un guide pour le comportement des hommes et des femmes qui servent sous l'uniforme de la Marine nationale. Il doit inviter chaque marin à une réflexion plus approfondie sur sa mission, ses responsabilités et les devoirs qui s'imposent à lui, et qui devront toujours guider son action.



CODE d'HONNEUR du MARIN



- 1- Au service de la nation, je lui suis entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu.
- 2- Déterminé, j'accomplis ma mission avec abnégation, si nécessaire au péril de ma vie.
- 3- Conscient de la force dont je suis dépositaire, j'obéis aux ordres, dans le respect des lois, de l'éthique et des conventions internationales.
- 4- Membre de la communauté des gens de mer, je m'attache à la sauvegarde de la vie en mer.
- 5- Marin professionnel, j'entretiens mes capacités intellectuelles et physiques et développe en permanence ma compétence et ma force morale.
- 6- Je fais preuve d'initiative et m'adapte en toutes circonstances, dans l'exercice quotidien de mon métier et les situations extrêmes des missions opérationnelles.
- 7- Homme ou femme d'un même groupe solidaire, j'agis avec honneur, franchise et loyauté.
- 8- Attentif aux autres et déterminé à surmonter les difficultés, j'oeuvre pour la cohésion et le dynamisme de mon équipe, de mon service, de mon unité.
- 9- Je m'attache à maintenir l'esprit d'équipage, en mer comme à terre.
- 10- Je suis ouvert sur le monde et la société, dont je connais les valeurs et respecte les différences.
- 11- Je m'exprime avec réserve pour ne pas porter atteinte à la neutralité des armées en matière philosophique, politique ou religieuse.
- 12- Fier de mon engagement, je suis, en uniforme comme en civil, un ambassadeur de ma spécialité, de mon unité, de la Marine nationale et de la France.

La marine et son histoire

La marine royale

<https://www.defense.gouv.fr/marine/mieux-nous-connaître/notre-histoire>

Armand Jean du Plessis de Richelieu crée la Marine royale en octobre 1626, sous le règne de Louis XIII. Sous la Révolution française la Marine devient nationale et l'ordonnance de l'Assemblée constituante du 24 octobre 1790 crée un pavillon français unique, associant le blanc historique de la France au bleu et rouge de la ville de Paris. Sur les bâtiments ce pavillon remplace les nombreux pavillons bleu et blanc de la marine marchande et le pavillon blanc des vaisseaux de guerre. Sous l'Empire (1804 -1815) la Marine devient impériale. « Honneur-Patrie » constitue alors la devise du drapeau national et de la Légion d'honneur créée le 29 mai 1802 par le premier consul Napoléon Bonaparte pour récompenser les mérites, les talents et les vertus de militaires ou de civils. La seconde devise « Valeur-Discipline » apparaît aussi sur les drapeaux français à l'apogée du premier Empire en 1812. Sous la Monarchie de juillet (1830-1848) la devise « Le Roi, l'Honneur et la Patrie » s'inscrit au fronton des vaisseaux. Placée à l'arrière près du quartier du commandement et tournée vers le milieu du navire, elle guide l'équipage dans ses missions. En 1848 les emblèmes royaux sont abolis et le mot « Roi » disparaît des frontons de dunette.

Au moment de la seconde République (1848-1851), le drapeau français reprend la devise « Valeur-Discipline ». Cette devise apparaît au revers de la médaille militaire, sous l'égide de Louis-Napoléon Bonaparte. Instituée par décret du 22 janvier 1852, la médaille récompense les meilleurs soldats et sous-officiers ayant accompli des services exceptionnels et ayant servi au moins 8 ans.

La troisième République (1870-1940) instaure une solide tradition républicaine. Le 14 juillet 1880 la France célèbre officiellement sa première fête nationale. En présence du Président de la République Jules Grévy, le ministre de la guerre distribue aux différents régiments et corps de troupes de nouveaux drapeaux et étendards. La Marine conserve le pavillon national bleu blanc rouge, symbole de l'appartenance républicaine. À cette époque, la devise « Honneur-Patrie » est inscrite sur des plaques scellées réglementairement aux parois les plus nobles des bâtiments. « Honneur » et « Patrie » trouvent leur place à l'avant du bateau. « Valeur » et « Discipline » viendront les compléter vers les années 1890 pour composer la devise qui unit aujourd'hui la Marine nationale. Sur les bâtiments actuels la devise apparaît le plus souvent près de la passerelle, siège du commandement.



La devise à bord des bâtiments

La Marine nationale propose aux jeunes un défi, celui d'une rupture avec leurs habitudes ou leur comportement : partir loin, souvent vers des terres méconnues, longtemps, en laissant derrière eux des êtres chers, pour servir les intérêts de la France au sein d'un équipage dont la diversité est sa richesse. Du XIX^{ème} siècle, la Marine a hérité sa devise dont les mots ornent tous ses bâtiments. Dans une société à la recherche de nouveaux repères, elle offre à ses marins des valeurs qui les guident dans l'accomplissement des missions ordonnées et sont placées au cœur de notre esprit d'équipage : Honneur, Patrie, Valeur, Discipline.

HP VD



L'Honneur est la force d'âme qui pousse chacun à se dépasser dans l'action jusqu'à l'abnégation ; il est également refus de ce qui est bas et vulgaire.

La Patrie rappelle aux marins le sens de leur engagement, celui de servir leur pays.

La Valeur s'exprime dans la recherche individuelle et collective de l'accomplissement d'actions dignes d'estime et demandant du courage.

La Discipline, enfin, est la règle qui permet aux énergies individuelles d'être fédérées.



Le courrier officiel

L'échange de courrier, de note d'information, d'instruction etc..., fait l'objet d'un ensemble de règles de rédaction avec une charte graphique spécifique selon le type de document. Ces règles sont définies dans l'instruction 22 relative à la correspondance officielle dans la Marine. Elle est destinée à faciliter la tâche des rédacteurs, des secrétaires et de tous ceux qui participent, d'une manière ou d'une autre, à la qualité des écrits de la marine.

La correspondance officielle ne peut s'effectuer qu'entre autorité ayant la responsabilité du commandement. Les destinataires sont donc directement les unités et leur commandant et non pas des services ou des bureaux.

Objectifs

Dans un écrit professionnel, l'objectif est l'efficacité. Elle s'obtient par :

- ⚓ le choix approprié du type de document de correspondance (lettre, note, etc.) ;
- ⚓ la détermination du juste degré d'urgence d'acheminement du document et de l'affaire traitée ;
- ⚓ la détermination du juste degré de classification du document afin d'en assurer la protection ;
- ⚓ la définition précise des destinataires.

Quel document pour quelle utilité ?

Quelques exemples :

La circulaire et l'instruction : ont pour objet de fournir aux exécutants les prescriptions relatives à l'application de lois, ordonnances, décrets et arrêtés. La circulaire est un écrit de portée plus limitée que l'instruction et a un caractère généralement temporaire.

La note : Exprime une décision, fixe des orientations, des dispositions ou des prescriptions sur un sujet donné.

Le bordereau d'envoi : trace de l'expédition d'une correspondance ou d'un dossier. Permet d'obtenir un accusé-réception de l'envoi.

Le message officiel : sous la forme d'un courrier électronique via le greffon NEMO installé sur le logiciel de messagerie (type outlook). Ecrit destiné à transmettre rapidement des éléments d'information ou de décision. Rédigé à la forme impersonnelle, il exclut toute formule protocolaire. Contrairement aux échanges de courriers électroniques (simple mail), le message officiel est validé par un circuit de visas.

MARIN ET MILITAIRE

LES GRADES DANS LA MARINE

Le corps des équipages



MATELOT BREVETE (MOT)
Appellation: «matelot»



QUARTIER MAÎTRE DE DEUXIEME CLASSE (QM2)
Appellation: «quartier-maître»



QUARTIER MAÎTRE DE PREMIERE CLASSE (QM1)
Appellation: «quartier-maître»



SECOND MAÎTRE MAISTRANCIER
Appellation: «élève maistrancier»



SECOND MAÎTRE BREVETÉ MAISTRANCIER
Appellation: «second maître maistrancier»

Le corps des officiers mariners

Officiers mariners subalternes



SECOND MAÎTRE (SM)
Appellation: «second-maître»



MAÎTRE (MT)
Appellation: «maître»

Officiers mariners supérieurs



PREMIER MAÎTRE (PM)
Appellation: «premier maître»



MAÎTRE PRINCIPAL (MP)
Appellation: «maître principal»



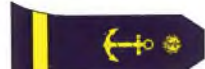
MAJOR (MJR)
Appellation: «major»

Le corps des officiers

Officiers subalternes



ASPIRANT (ASP)
Appellation: «Lieutenant»



ENSEIGNE DE VAISSEAU DE DEUXIEME CLASSE (EV2)
Appellation: «Lieutenant»



ENSEIGNE DE VAISSEAU DE PREMIERE CLASSE (EV1)
Appellation: «Lieutenant»



LIEUTENANT DE VAISSEAU (LV)
Appellation: «Capitaine»

Officiers supérieurs



CAPITAINE DE CORVETTE (CC)
Appellation: «Commandant»



CAPITAINE DE FREGATE (CF)
Appellation: «Commandant»



CAPITAINE DE VAISSEAU (CV)
Appellation: «Commandant»

Officiers généraux



CONTRE-AMIRAL (CA)
Appellation: «Amiral»



VICE-AMIRAL (VA)
Appellation: «Amiral»



VICE-AMIRAL ayant rang et appellation de VICE AMIRAL D'ESCADRE (VAE)
Appellation: «Amiral»



VICE AMIRAL ayant rang et appellation d'AMIRAL (AL)
Appellation: «Amiral»

Les aumôniers

Les aumôniers militaires portent la tenue de travail et de sortie de même coupe et de même couleur que celle des officiers des forces armées qui les emploient. Ils ne confèrent aux aumôniers militaires aucune valeur représentative du commandement.

Leur attachement aux aumôniers des forces armées est matérialisé par des rameaux d'oliviers systématiquement associés à la représentation distinctive de leur culte.



Aumônier des forces du culte catholique ou aumônier des forces du culte protestant



Aumônier des forces du culte israélite



Aumônier des forces du culte musulman

Le service de santé des armées

Les plus courants ...



médecin



pharmacien



chirurgien-dentiste



ICN (1)

(1) Infirmier de Classe Normale du corps des mitha (Militaires Infirmiers Techniciens des Hopitaux des Armées)

Être au plus près des combats. C'est le cœur de métier du service de santé des armées pour offrir aux blessés la meilleure chance de survie, de récupération et de réinsertion professionnelle et sociale. En plus de cette mission principale, le service de santé des armées apporte une contribution conséquente dans le domaine de la santé publique et dans la mise en œuvre des plans gouvernementaux de gestion des risques,

destinés à faire face aux risques nucléaire, radiologique, biologique et chimique, d'origine accidentelle ou provoquée. A la suite des attentats du 13 novembre 2015, l'enseignement du savoir-faire militaire de la prise en charge des blessés par armes de guerre est organisé pour les professionnels de santé civils. Le SSA participe également à des missions humanitaires.